

Nom du Patient :



Livret  
d'information  
et de suivi  
Assistance Respiratoire

# Important à retenir

**En cas de problème technique,**  
contacter notre service d'assistance au

**0262 71 97 52**

24h/24 et 7j/7

En attendant l'intervenant, si vous êtes sous oxygène plus de 18 heures par jour,  
Si vous êtes ventilé plus de 16 heures par jour, si vous êtes trachéotomisé.

Vous disposez d'un matériel de secours : **UTILISEZ-LE**

Ne modifiez jamais de vous-même les réglages de l'appareil.

Respectez les dates des visites techniques proposées par l'ARAR SAD afin que l'entretien du matériel soit effectué.

Prévenez de préférence entre 08h00 et 17h00 (du lundi au jeudi) et entre 08h00 et 16h00 (le vendredi) en cas de :

- Changement d'adresse ou de numéro de téléphone
- Modification de prescription du traitement (débit, durée, réglage de vos appareils) par le médecin
- Hospitalisation (lieu, dates entrées et sorties)
- Déplacements-vacances
- Changement de caisse de sécurité sociale ou de mutuelle

Consultez au moins une fois par an le médecin qui a prescrit l'appareillage pour votre demande d'entente préalable ou prise en charge de votre traitement.

Ce livret est à présenter au médecin à chaque visite, consultation ou hospitalisation.

**En cas d'urgence médicale, appeler le centre** **15**

# Les informations patient

Merci de compléter les données suivantes:

Patient	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	Portable

Médecin généraliste	
Nom	
Ville	
Téléphone	
Fax	

Médecin Spécialiste	
Nom	
Centre Hospitalier	
Service	
Téléphone	
Fax	

Infirmier(e) Libéral(e)	
Nom	
Ville	
Téléphone	Portable
Fax	









# Rappel des conditions de prise en charge

Nous nous engageons envers vous à assurer :

- Le respect de votre intimité, et de votre vie privée.
- Le respect du secret professionnel et de la confidentialité de votre dossier.
- Une information technique adaptée et claire concernant l'utilisation des matériels fournis.
- Une formation complète aux consignes de sécurité et d'hygiène.
- Une maintenance technique dans le respect des exigences d'entretien du constructeur, assurée par du personnel compétent et habilité.
- Des visites régulières conformément à la nomenclature LPP.
- La réparation ou le remplacement du matériel en cas de panne dans un délai de 72 heures.
- La gestion du dossier patient et la continuité des prestations en cas de changement temporaire de résidence du patient.
- **Une astreinte téléphonique 24/24 et 7jours/7 au 0262719752.**

Nous avons besoin de vous pour veiller à :

- L'utilisation exclusive de l'appareil de l'ARAR, conformément à votre prescription.
- L'utilisation des dispositifs médicaux conformément aux règles de bon usage et de sécurité.
- La présence aux rendez vous convenus avec les différents intervenants techniques, paramédicaux et médicaux, et nous avertir le cas échéant.
- Nous fournir tout document nécessaire à la constitution de votre dossier administratif.
- Nous informer de toute modification de votre prescription.
- Ce que votre médecin soit informé de toute interruption de votre traitement de votre propre initiative.
- Ne pas fumer
- Aérer les pièces
- Pas de corps gras sur le visage
- Les dispositifs d'O2 doivent être à distance des sources de chaleurs, des matières inflammables.

Si vous êtes un patient traité par oxygénothérapie en phase liquide, attention à utiliser votre dispositif de secours **UNIQUEMENT** en cas de force majeure.

Nous devons être informés en cas de :

- Modification de traitement en rapport avec le matériel livré.
- Changement de médecin prescripteur.
- Dysfonctionnement dans notre prestation ou du dispositif médical livré.
- Séjour hospitalier dès que possible (dates et lieu en vue de suspendre la facturation).
- Changement définitif ou temporaire de domicile, de coordonnées téléphoniques, d'organisme d'assurance maladie ou de mutuelle.

# Alerte cyclonique

La marche à suivre

**Dès l'annonce de la phase de Pré-alerte cyclonique :  
contactez nous au 0262 71 97 52**

**Vous êtes sous oxygène :**  
Informations à nous donner :

- Le niveau de votre cuve d'oxygène liquide
- le niveau de votre bouteille d'oxygène gazeux (*vérifier le niveau voir page 17*)

**Vous êtes sous ventilation,  
aspirateur ( avec batterie ) :**

- Tester l'autonomie de votre matériel
- Recharger vos batteries

**Contactez nous si vous avez un problème**

## Les centres de vie

- Les centres de vie ne dispensent aucun soin infirmier :  
Rapprochez-vous de votre médecin pour la continuité de vos soins
- Les centres de vie fournissent uniquement l'électricité nécessaire au branchement de vos dispositifs médicaux
- l'ARAR SAD ne se déplace pas pendant l'alerte rouge et violette. Seul le SAMU peut intervenir, contactez-le avant tout déplacement.
- Avant l'alerte rouge, c'est votre ambulancier ou membre de votre famille qui vous transporte jusqu'au centre de vie
- En alerte Rouge et Violette la régulation vers les centres de vie se fait par le SAMU

- Votre domicile est difficile d'accès en cas de forte pluie (radiers, ....).
- vous ne vous sentez pas en sécurité
- vous craignez une coupure d'électricité

- Vous souhaitez vous rendre dans un centre de vie : contactez-nous et/ou le SAMU  
Dans tous les cas : Informez nous de votre nouvelle adresse en cas de changement de domicile (famille, centre de vie,...)

Les centres de vie s'ouvrent dès l'annonce de l'alerte rouge

Rapprochez-vous :

- de votre mairie pour connaître le centre de vie le plus proche :

- St Denis 0262 40 04 04
- St Pierre 0262 35 78 00
- St Paul 0262 45 43 45
- St Benoît 0262 50 88 00

- ou de la préfecture : 0262 40 77 77  
- ou de l'ARAR : 0262 71 97 52

# Les coupures d'électricité

Vous avez été prévenu, vérifiez avant la coupure :

- que vos batteries de secours sont bien rechargées
- que le niveau de votre bouteille d'oxygène de secours est suffisante

Appareils fonctionnant sur batterie (ventilateur, aspirateur,...)

Les batteries doivent être rechargées régulièrement :

- Après chaque utilisation
- Même en cas de non utilisation car elles se déchargent
- A minima 1 nuit par semaine

- Vous êtes sous oxygène plus de 18h par jour ou sous 3L par minute
- Vous êtes ventilé plus de 20h par jour
- Vous êtes un patient dit « isolé » en raison de votre lieu d'habitation

...alors vous devez être inscrit au niveau d'EDF et de l'ARS

**Contactez-nous afin de vérifier  
la mise à jour de votre dossier**

**0262 71 97 52**



# Hygiène et entretien

## Le dispositif médical

- Débranchez toujours l'appareil avant d'effectuer un nettoyage,
- Nettoyez avec une lingette humide,
- Séchez à l'aide d'un chiffon propre
- Dépoussiérez le filtre sans le laver.

**ATTENTION : NE JAMAIS** plonger l'appareil dans un bain ou laisser pénétrer un liquide au risque de détériorer votre dispositif médical.

## L'humidificateur

- Lavage quotidien à l'eau savonneuse,
- Rincer à l'eau claire (ou avec une solution vinaigrée à 10%),
- Laisser sécher,
- Remplir d'eau jusqu'au repère (sans le dépasser).

**NB :** L'eau utilisée est soit de l'eau stérile (achat en pharmacie), soit de l'eau du robinet fraîchement bouillie (15 à 20 minutes après l'ébullition).

**ATTENTION :** Changer l'eau TOUS LES JOURS.

**ATTENTION :** Lors du déplacement de votre appareil associé à l'humidificateur, il est impératif de vider ou de retirer la cuve contenant l'eau au risque de détériorer votre dispositif médical.

## Les consommables

Effectuez les étapes suivantes à l'ensemble des consommables (circuit et masque) :

- Lavage à l'eau savonneuse, une fois par semaine,
- Rincer à l'eau claire (ou avec une solution vinaigrée à 10%),
- Laisser sécher avant de remettre en place.

**MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES REGLES**

# Autonomie des cuves

## Autonomie en heure des Bouteilles O2 de 4m3 (4000L)\*

Débit (Litres/minutes)	0,5	1	1,5	2	2,5	3	4	5	6
200 Bars	120	60	40	30	24	20	15	12	10
150 Bars	90	45	30	22	18	15	11	9	7
100 Bars	60	30	20	15	12	10	7	6	5
50 Bars	30	15	10	7	6	5	3	3	2

## Autonomie en heure des Bouteilles O2 de 3m3 (3000L)\*

Débit (Litres/minutes)	0,5	1	1,5	2	2,5	3	4	5	6
200 Bars	90	45	30	22	18	15	11	9	7
150 Bars	67	33	22	16	13	11	8	6	5
100 Bars	45	22	15	11	9	7	5	4	3
50 Bars	22	11	7	5	4	3	2	2	1

## Autonomie en heure des Bouteilles O2 de 1m3 (1000L)\*

Débit (Litres/minutes)	0,5	1	1,5	2	2,5	3	4	5	6
200 Bars	30	15	10	7	6	5	3	3	2
150 Bars	22	11	7	5	4	3	2	2	1
100 Bars	15	7	5	3	3	2	1	1	1
50 Bars	7	3	2	1	1	1	0	0	0

## Autonomie des cuves O2 liquides\*

Débit (L/min)	Cuve autonomie / jour	
	44 L	41 L
0,25	51	46
0,5	46	41
0,75	31	27
1	23	20
1,5	15	13
2	11	10
2,5	9	8
3	7	6
4	5	5
5	4	4
6	3	3

## Autonomie des portables\*

Débit (L/min)	Portable autonomie / heure	
	1,2 L	0,5 L
0,5	13	6
1	10	4
1,5	7	3
2	5	2
2,5	4	1
3	3	1
4	2	1
5	2	1
6	2	30 min.

\* Ces valeurs sont données à titre indicatif

# Autonomie en oxygène



Vous pouvez lire sur le cadran du manodétendeur le niveau d'O<sup>2</sup> restant dans l'obus

Des zones de couleurs apportent des indications sur le niveau restant :

■ Vert = bouteille pleine (200 BAR)

■ Rouge = bouteille vide (0 BAR)

**CONTACTEZ-NOUS dès l'approche de la zone rouge**





















Appelez nous au

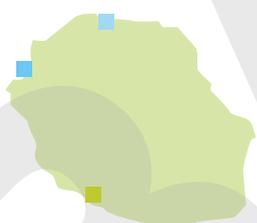
**0262 71 97 50**

Astreinte technique

**0262 71 97 52**

Nous sommes là pour vous

A vos côtés depuis plus de 30 ans  
et sur toute l'île de la Réunion

- 
- Antenne NORD EST  
47, rue Marchesseaux  
ZAC La Mare  
97438 Ste Marie
  - Antenne OUEST  
4 rue Hanoi - Zac Balthazar  
97419 La Possession
  - Antenne SUD  
15 avenue de Toulouse  
97450 Saint-Louis



**www.arar.fr**

Tél. : 0262 71 97 50

Fax : 0262 22 61 64

info@arar.fr